

23-0326-09

OBJET : DEUXIÈME PROJET DE RÉOLUTION / PROJET PARTICULIER DE
CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE
(PPCMOI) / Lot 4 347 252 AU CADASTRE DU QUÉBEC
(INTERSECTION DU BOULEVARD HAMEL ET LA RUE BERNARD

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Félicien a adopté le règlement 18-951 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI);

ATTENDU QUE ce règlement permet au conseil d'autoriser, sur demande et aux conditions qu'il détermine, un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI);

ATTENDU QU'une demande d'autorisation a été déposée relativement au projet particulier sur le lot 4 347 252 au cadastre du Québec, situé à l'intersection du boulevard Hamel et de la rue Bernard, à Saint-Félicien, relativement à la construction d'un immeuble multifamilial, et ce, malgré les usages autorisés au cahier des spécifications de la zone concernée, soit la zone 212-C;

ATTENDU QUE le projet, assujetti à certaines conditions, répond favorablement aux critères d'évaluation applicables sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) contenus au règlement 18-951;

ATTENDU QUE par la résolution portant le numéro 02-0326-12 adoptée lors de la séance ordinaire du 2 mars 2026, le conseil a autorisé la demande d'autorisation relativement au projet particulier sur le lot 4 347 252 au cadastre du Québec, situé à l'intersection du boulevard Hamel et de la rue Bernard, à Saint-Félicien, relativement à la construction d'un immeuble multifamilial, et ce, malgré les usages autorisés au cahier des spécifications de la zone concernée, soit la zone 212-C;

ATTENDU QUE lors de l'assemblée publique de consultation tenue le 19 mars 2026, aucun commentaire n'a été émis;

SUR PROPOSITION DE MADAME LYNE TREMBLAY
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

23-0326-09 (suite)

OBJET : DEUXIÈME PROJET DE RÉOLUTION / PROJET PARTICULIER DE
CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE
(PPCMOI) / Lot 4 347 252 AU CADASTRE DU QUÉBEC
(INTERSECTION DU BOULEVARD HAMEL ET LA RUE BERNARD

...

D'ADOPTER, en vertu du règlement 18-951 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) un deuxième projet de résolution à l'effet d'accorder la demande d'autorisation d'un projet particulier sur le lot 4 347 252 au cadastre du Québec, situé à l'intersection du boulevard Hamel et de la rue Bernard, à Saint-Félicien, relativement à la construction d'un immeuble multifamilial, et ce, malgré les usages autorisés au cahier des spécifications de la zone concernée, soit la zone 212-C, le tout, selon les éléments suivants :

- Marges proposées :
 - ✓ Marge avant : 6,5 mètres;
 - ✓ Marge latérale : 6,5 mètres;
 - ✓ Marge arrière : non applicable.
- Nombre maximal d'étages : 3;
- Densité maximale : 12;
- Aménagement paysager :
 - ✓ Une plantation devra être réalisée sur les deux façades donnant sur la rue Bernard et sur le boulevard Hamel.
- S'harmoniser avec les immeubles multifamiliaux situés sur la rue Bernard.

DE PRÉVOIR que toute autre disposition réglementaire compatible avec la présente autorisation s'appliquera.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

À SAINT-FÉLICIEN, CE 26 MARS 2026



M^e LOUISE MÉNARD, AVOCATE
GREFFIÈRE DE LA VILLE